ARRETE N° 0 2 7 CAB/PM DU 15 FEV 2019
portant nomination du Chef de Secrétariat Particulier du
Directeur de Cabinet du Premier Ministre.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Constitution;
- Vu le décret n° 92/088 du 04 mai 1992 portant organisation des Services du Premier Ministre ;
- Vu le décret n° 92/196 du 25 septembre 1992 portant organisation du Cabinet du Premier Ministre ;
- Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;
- Vu le décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef de Gouvernement,

ARRÊTE:

<u>Article 1^{er}.-</u> Monsieur **MOKUBE Mathias ITOE**, Secrétaire d'Administration Principal, Matricule 677 715-C, est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Chef de Secrétariat Particulier du Directeur de Cabinet du Premier Ministre.

Article 2.- L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

<u>Article 3</u>.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 19 5 FEV 2019

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE PRÉMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Joseph DION NGUTE